

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 23 avril 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise GRIGNAC.

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 avril 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présent(e)s : Françoise GRIGNAC, Lionel DE BOUVIER, Claudia GUILLEMOT, Yves THETIOT, Patrick GUIMARD, Anita CHEVAL, Gildas ORHAN, Laura DANILO, Michaël GEORGES, Jacky PAITIER, Valérie CHAILLOU, Yannick CHESNAIS, Marie-Pierre CLAINCHARD

Absent(e)s, excusé(e)s : Lénéik LE FLOHIC, Véronique LHOMME

Pouvoirs : Lénéik LE FLOHIC pouvoir donné à Lionel de BOUVIER, Véronique LHOMME pouvoir donné à Françoise GRIGNAC

Secrétaire de séance : Michaël GEORGES a été élu secrétaire de séance.

2026-04-23-02 Affectation de résultat 2025 – Budgets annexes

Vu le Compte Financier Unique transmis par Monsieur le Comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'affecter les résultats 2025 des budgets annexes selon la répartition suivante :

Budget Commerces :

- Report du déficit d'investissement (compte D 001) soit : 76 204.71€ ;
- Affectation au besoin de financement en section d'investissement (compte 1068) soit : 5 217.57 €

Budget Lotissement « La Bande Jouniaux » :

- Report de l'excédent de fonctionnement (compte R 002) soit : 55 021.53 €
- Report du déficit d'investissement (compte D001) soit : 0 €

Budget ZA Les Pins :

- Résultat de clôture au 31.12.2025, soit 4570.91€ en recettes et 4570.91€ en dépenses, clôture à 0€

Budget Lotissement « Le Clos Mahé » :

- Report de l'excédent de fonctionnement (compte R 002) soit : 0.51 €
- Report du déficit d'investissement (compte D001) soit : 0 €

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Madame La Maire,
Françoise GRIGNAC

Le secrétaire de séance,
Michaël GEORGES

